



SESSION  
16/09/2019

Envoyé en préfecture le 21/10/2019  
Reçu en préfecture le 21/10/2019  
Affiché le   
ID : 007-210703195-20190916-DELIB7312019-DE

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

Objet :

Eau et  
Assainissement  
2018

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29  
Présents : 17  
Absents : 12

Pour : 19  
Abstentions : /  
Contre : /

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Seize Septembre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chabaud, Chambert, Delhomme, Diatta, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Peverelli, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Bresolin, Butot, Darcourt, Dolard, Fabre, Michelon, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Saez (pouvoir à Michel), Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mr Noël.

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) qui rend obligatoire la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Après avoir entendu les comptes rendus d'exploitation pour l'année 2018 présentés par le Maire, ainsi que les éléments techniques et financiers présentés par la SAUR, société fermière du service de l'assainissement et SUEZ, société fermière du service de l'eau potable.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- approuve les rapports annuels du Maire sur le prix et la qualité du service pour l'exercice 2018.
- précise que ces rapports sont consultables en Mairie et qu'ils seront transmis à la Préfecture et à l'Agence de l'Eau.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Olivier PEVERELLI

